

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DECISION MODIFICATIVE N° 2
(Vote de crédits)

Date de convocation :	12/10/2023	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	14	Pour :	13
Nombre de membres présents :	12	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

L'an 2023, le 16 octobre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Hervé BOUYRIE

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME, JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, BOIREAU C, DABBADIE G, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, AROCENA U

Procurations : LAVIELLE G à CASTAGNET P

Absents : PELLEGRINO M, LAVIELLE G

Excusés : PELLEGRINO M, LAVIELLE G

Secrétaire de séance : CALORME JP

Objets : DECISION MODIFICATIVE N° 2

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) : Bâtiments publics	3 287,00	1326 (13) : Autres établissements publics I	36 136,00
2157 (21) : Matériel et outillage technique	34 200,00	13461 (13) : Dotation d'équipement des te	-4 453,00
		1641 (16) : Emprunts en euros	5 804,00
	37 487,00		37 487,00
Total Dépenses		Total Recettes	
	37 487,00		37 487,00

Certifié exécutoire par Hervé BOUYRIE, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 19/10/2023 et de la publication le

A MESSANGES , le 17/10/2023

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance


